

Objectif CO<sub>2</sub>  
Les transporteurs s'engagent

# Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du Transport Routier de Marchandises

# PROGRAMME de la REUNION CHARTRE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

1 : Cadrage environnemental

2 : Découvrir la démarche EV

3 : Déploiement en région Poitou-Charentes



# PROGRAMME CHARTRE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

1 : Cadrage environnemental

2 : Découvrir la démarche EV

3 : Déploiement en région Poitou-Charentes



## Le contexte énergétique du TRM

- Le secteur est dépendant quasi intégralement d'une énergie fossile non renouvelable (le Pétrole) dont le prix est soumis aux aléas des marchés internationaux
- Les poids lourds français (PTAC > 3,5 tonnes) consomment annuellement 10 milliards de litres de gazole
- La part de l'énergie dans le coût de revient pour les entreprises de transport routier peut représenter jusqu'à 25 %; elle était de l'ordre de 16% il y a 10 ans



## Émissions de GES des transports: de quel gaz s'agit-il ?

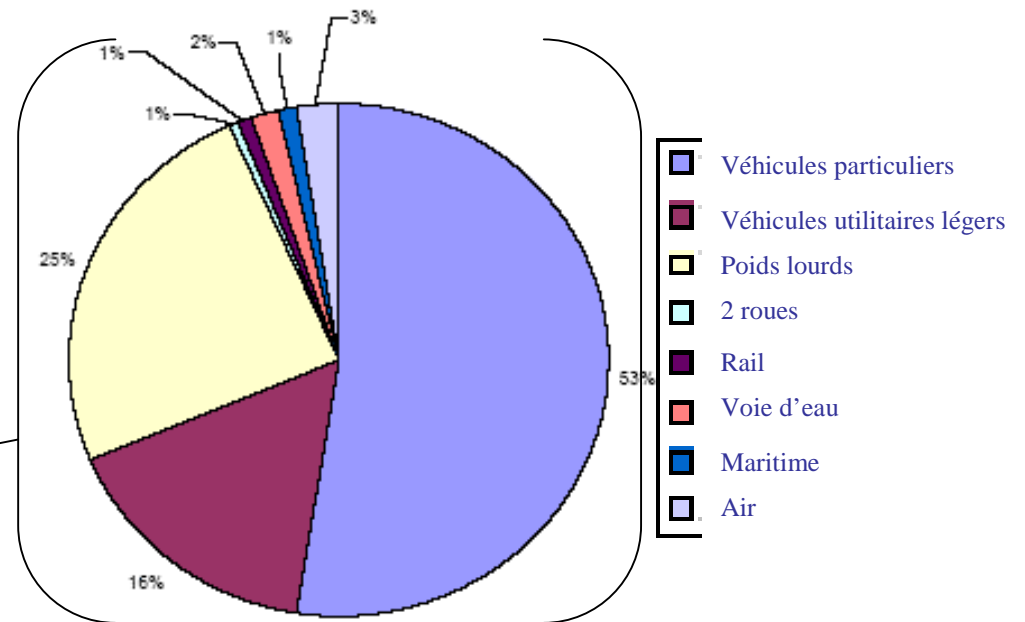
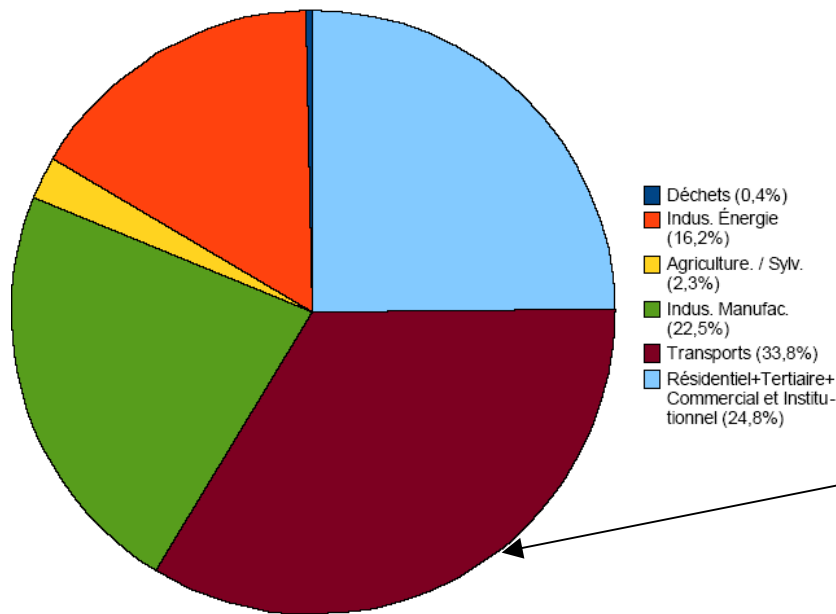
véhicules lourds - année 2005	CO <sub>2</sub>	N <sub>2</sub> O	HFC	CH <sub>4</sub>	total GES
Millions de tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	34,9	0,34	0,14	0,03	35,4
part de chaque gaz	98,6%	1,0%	0,4%	0,1%	100%

- **Pour les poids lourds quasi exclusivement CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone)**
- **Le CO<sub>2</sub> est lié directement à la combustion du Gazole :**  
**1 litre de G.O. génère 2,662 kg de CO<sub>2</sub>**



## Emissions de CO<sub>2</sub> en France (citepa 2005)

## Emissions de CO<sub>2</sub> du secteur des transports



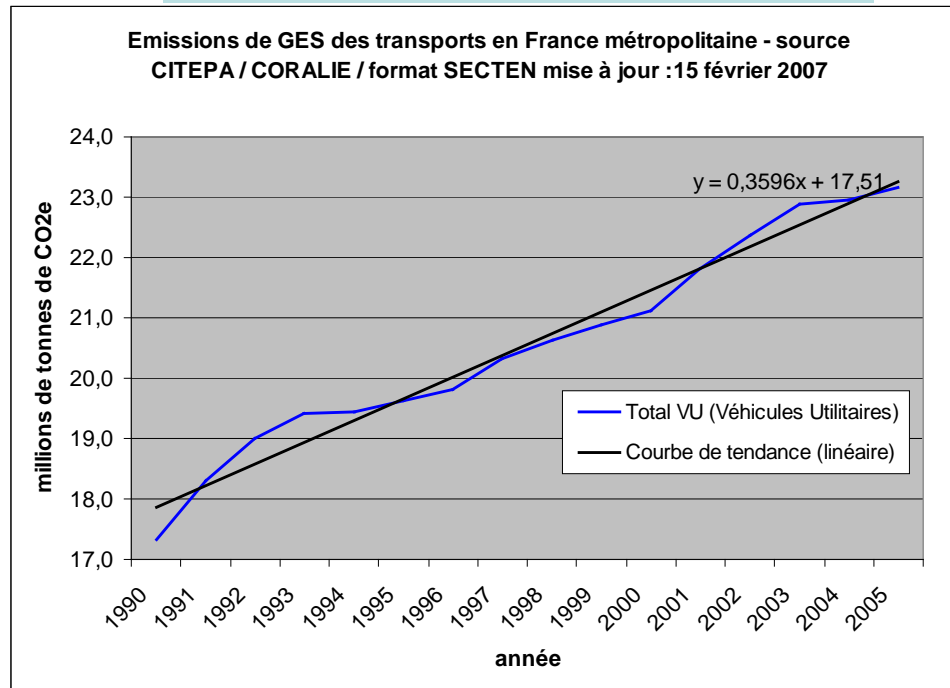
**Secteur des transports: 34% (CO<sub>2</sub>) et 26% (GES)**

- **8,7% Poids lourds > 3,5T (camions, bus et cars) dont les camions représentent la quasi totalité**
- **5,5% VUL**



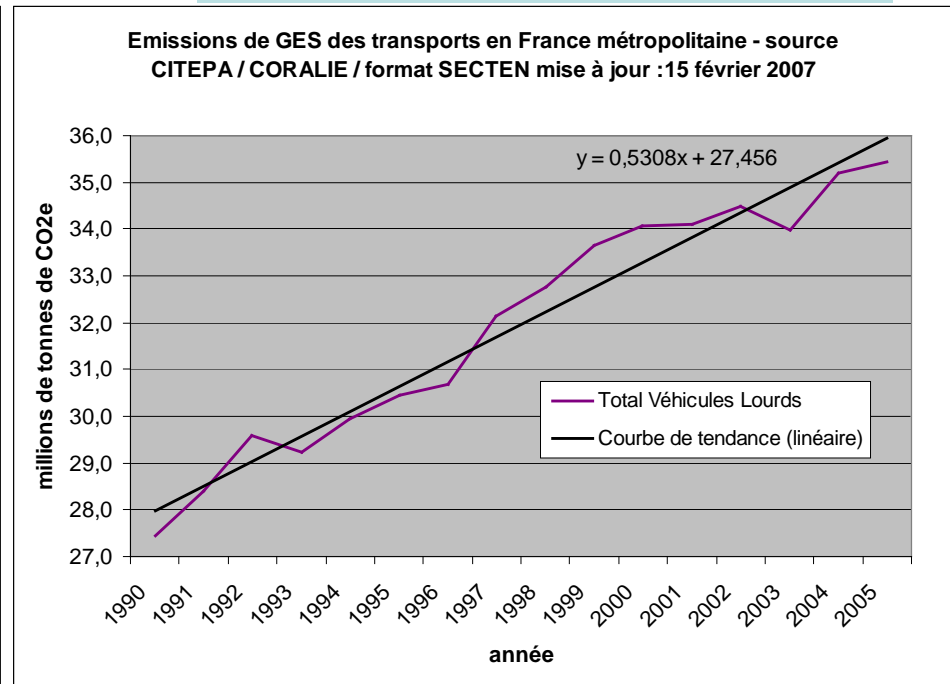
# Évolution détaillée

## VUL



**+ 34% entre  
1990 et 2005**

## PL



**+ 29% entre  
1990 & 2005**

➤ **Objectif : maîtriser la tendance haussière du TRM**



# Les objectifs du Grenelle / Transports

## ▪ Objectifs :

- Globalement réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des transports de 20% d'ici 2020
- Augmenter la part de marché du fret non routier : +25% d'ici 2012  
=> Passer de 14% en 2008 à 25% en 2022

## ▪ Moyens :

- Amélioration technologique
- Développement du transfert modal
- Renforcement de l'efficacité énergétique



## Des émissions de polluants en baisse... ... grâce à la réglementation européenne

Une réglementation européenne sur les polluants s'est imposée aux constructeurs de véhicules routiers :

norme	texte de référence (directive UE)	date de mise en application (tous types)	NOx (g/kWh)	CO (g/kWh)	HC (g/kWh)	particules (g/kWh)
EURO 0	88/77	01/10/1990	14,40	11,20	2,40	-
EURO I	91/542 (A)	01/10/1993	9,00	4,90	1,23	0,36
EURO II	91/542 (B)	01/10/1996	7,00	4,00	1,10	0,15
EURO III	1999/96/CE	01/10/2001	5,00	2,10	0,66	0,13
EURO IV	1999/96/CE	01/10/2006	3,50	1,50	0,46	0,02
EURO V	1999/96/CE	01/10/2009	2,00	1,50	0,46	0,02

- Cette réglementation permet progressivement de gérer en partie la pollution atmosphérique (problématique de santé publique plutôt locale)
- Émissions globales en baisse entre 1990-2006 (-7% Nox, -16% CO, -43% HC, -37% PM) compte tenu de la hausse des trafics et renouvellement du parc
- Future Eco-redevance PL modulée en fonction des normes euro (2011)

**... mais n'agit pas sur les émissions de gaz à effet de serre !**



# Nécessité d'améliorer La performance environnementale du transport routier

<i>Part modale</i>	<b>1990</b>	<b>2007</b>
Route	77%	86,6%
Rail	20%	11,4%
Fleuve	3%	2%

**Vu sa domination, Le transport routier conditionne la performance environnementale de l'ensemble du système.**



# Les facteurs qui influencent la consommation de carburant d'un véhicule routier

- **Au niveau du véhicule:** [www.energeco.org](http://www.energeco.org) (AFT-IFTIM/ADEME)
  - La motorisation (la puissance et l'âge du moteur)
  - La masse du véhicule et de sa remorque
  - La charge des marchandises transportées
  - La vitesse moyenne du véhicule
  - L'équipement du véhicule (aérodynamique, silhouette)
  - L'entretien du véhicule
  - Les pneumatiques (type, pression et état des pneus)
  - Les accessoires (climatisation, frigo...)
  
- **Les éléments extérieurs au véhicule:**
  - Le mode de conduite du conducteur
  - Les conditions climatiques (pluie, vent, froid, chaleur, ...)
  - Le profil du parcours
  - Les conditions de trafic



# Le suivi des consommations :

## Un impératif pour maîtriser le poste carburant et agir sur les émissions de CO<sub>2</sub>

### Les différentes étapes d'une bonne gestion

## 1. La collecte des informations (référence)

Différentes méthodes existent:

- Communication des volumes par les conducteurs à chaque plein (ex. fiche de conso)
- Suivi informatique des consommations internes (cuves)
- Retour des consommations en stations par les distributeurs de carburants
- Suivi par informatique embarquée
- Un mix entre les méthodes précédentes

## 2. La validation des données collectées et l'identification des incohérences

## 3. L'exploitation des suivis de consommation (reporting)



## Des valeurs de référence : Consommation de carburant unitaire des véhicules

### Statistiques nationales pour un tracteur routier (Enquête TRM) en 2005

- Compte d'autrui 36,7 l/100 km
- Compte propre 40,3 l/100 km
- -4,6% entre 1988 et 2005 (soit en moyenne -0,3%/an)

### Données CNR (Comité National Routier) en 2008

[www.cnr.fr](http://www.cnr.fr)

- Ensemble articulé 40 Tonnes - Transport de marchandises diverses 34,1 l/100 km
- Camion remorque grand volume 26T 30,5 l/100 km
- Tracteur SR réfrigérant 36,7 l/100 km
- Tracteur citerne liquide alimentaire 35,3 l/100 km

### Valeurs réelles constatée chez les transporteurs

- Tracteurs routiers entre 32 et 35 l/100 km
- Benches et tps exceptionnels >40 l/100 km
- Porteurs < 7,5 T : 13 l/100 km,  
> 7,5 T entre 24 et 28 l/100 km
- VUL 12 l/100 km



# PROGRAMME CHARTRE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

1 : Cadrage environnemental

2 : Découvrir la démarche EV

3 : Déploiement en région Poitou-Charentes



## La Charte d'engagements volontaires Une démarche globale et structurante pour le TRM

### Qui vise à

- Améliorer la performance environnementale du Transport Routier de Marchandises (TRM)
- Privilégier la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre, directement liées à la consommation de carburant
- Aider les entreprises de TRM à réduire leur consommation de carburant
- Fournir un cadre méthodologique
  - ⇒ *Cohérent*
  - ⇒ *Fiable*
  - ⇒ *Reconnu au niveau national*
- Permettre aux entreprises signataires de la charte de valoriser leurs engagements
  - ⇒ *En interne*
  - ⇒ *En externe*



## La Charte d'engagements volontaires Les avantages pour les entreprises

### Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour un transporteur routier de marchandises, c'est :

- Réduire ses consommations de carburant *et renforcer la compétitivité de l'entreprise ... même (et surtout !) en période de crise !*
- Une meilleure gestion *tableau de bord de suivi*
- Une démarche structurante *mobilise et motive l'ensemble du personnel*
- Une démarche commercialement valorisable *des clients chargeurs de plus en plus sensibles aux questions environnementales*
- Une image moderne et de respect de l'environnement *développement durable*
- Une meilleure image du transport routier en France



## La Charte d'engagements volontaires

### Le principe

- Une charte accessible à toute entreprise de Transport Routier de Marchandises...
  - Quelle que soit sa taille
  - Quelle que soit son activité
- ... signée à minima par l'entreprise, l'ADEME, le MEEDDAT
- Un engagement sur 3 ans
- Un plan d'actions concrètes et personnalisées...
- ... mettant en œuvre au moins 1 action sur chacun des 4 axes suivants
  - Le véhicule
  - Le carburant
  - Le conducteur
  - L'organisation des flux de transport
- ... avec un objectif global et un objectif par action

*Pour diminuer sa consommation de carburant  
et donc ses émissions de CO<sub>2</sub>*



# La Charte d'engagements volontaires

## Une démarche en 4 étapes

Étape

1

### Préparer le projet : s'autoévaluer

- Se prononcer sur sa capacité et sa maturité à intégrer la démarche ce qui nécessite de maîtriser et suivre un certain nombre de données
- Définir et mettre en œuvre les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires

Étape

2

### Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

- Établir un état des lieux de référence
- Évaluer les gains en carburant et en émissions de CO<sub>2</sub> potentiels par la mise en œuvre des actions
- Choisir les actions à mettre en œuvre et définir un plan d'actions
- Définir un objectif de réduction d'au moins un indicateur de performance environnementale (gCO<sub>2</sub>/t.km...) à atteindre sur une période de 3 ans
- Satisfaire les pré requis à la signature de la charte
- Remplir le tableur "engagements volontaires"

Étape

3

### Signer la charte

- Transmettre le diagnostic CO<sub>2</sub> et le plan d'actions à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) pour validation par le comité régional de la charte
- Signer la charte
- Recevoir le cd-rom, avoir la possibilité d'utiliser le logo de la démarche

Étape

4

### Rendre compte de l'avancement de la démarche

- Évaluer régulièrement l'avancement des actions mises en place
- Respecter les engagements pris
- Rendre compte annuellement à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) de l'avancée du plan d'actions au moyen de la fiche de synthèse de suivi incluse dans le tableur « Engagements volontaires »

Etape  
**1**

## Préparer le projet : s'autoévaluer

### L'autoévaluation permet à l'entreprise :

- d'analyser la pertinence de se lancer dans la démarche,
- de vérifier qu'elle respecte les 9 « préalables » (ci-contre)

### L'autoévaluation est réalisée par l'entreprise au moyen du tableur

« [autoévaluation.xls](#) » téléchargeable sur les sites Internet du MEEDDAT et de l'ADEME.

L'outil indique automatiquement si l'entreprise remplit les préalables.

Dans le cas contraire, des recommandations sont faites.

Un guide utilisateur est fourni avec le tableur

1	Le projet est porté par la direction générale de l'entreprise
2	Un chef de projet interne a été nommé
3	L'entreprise a identifié ses motivations pour s'engager dans la démarche
4	L'entreprise connaît et maîtrise la structure de son parc de véhicules
5	L'entreprise connaît et suit la consommation de carburant par véhicule et/ou par conducteur
6	L'entreprise maîtrise les actions de formation et de sensibilisation de ses conducteurs
7	L'entreprise connaît et suit ses flux de marchandises
8	L'entreprise connaît sa sous-traitance routière (si l'activité de l'entreprise y fait appel et si le périmètre défini par l'entreprise l'inclut)
9	L'entreprise connaît les consommations de carburants ou les tonnes.kilomètres associées aux modes non routiers (si l'activité de l'entreprise y fait appel et si le périmètre défini par l'entreprise l'inclut)

# La Charte d'engagements volontaires

## Une démarche en 4 étapes

Étape

1

### Préparer le projet : s'autoévaluer

- Se prononcer sur sa capacité et sa maturité à intégrer la démarche ce qui nécessite de maîtriser et suivre un certain nombre de données
- Définir et mettre en œuvre les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires

Étape

2

### Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

- Établir un état des lieux de référence
- Évaluer les gains en carburant et en émissions de CO<sub>2</sub> potentiels par la mise en œuvre des actions
- Choisir les actions à mettre en œuvre et définir un plan d'actions
- Définir un objectif de réduction d'au moins un indicateur de performance environnementale (gCO<sub>2</sub>/t.km...) à atteindre sur une période de 3 ans
- Satisfaire les pré requis à la signature de la charte
- Remplir le tableur "engagements volontaires"

Étape

3

### Signer la charte

- Transmettre le diagnostic CO<sub>2</sub> et le plan d'actions à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) pour validation par le comité régional de la charte
- Signer la charte
- Recevoir le cd-rom, avoir la possibilité d'utiliser le logo de la démarche

Étape

4

### Rendre compte de l'avancement de la démarche

- Évaluer régulièrement l'avancement des actions mises en place
- Respecter les engagements pris
- Rendre compte annuellement à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) de l'avancée du plan d'actions au moyen de la fiche de synthèse de suivi incluse dans le tableur « Engagements volontaires »

Etape  
**2**

## Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

### Objectifs

- Réaliser un état des lieux de référence
- Collecter les données nécessaires
- Évaluer les émissions de CO<sub>2</sub> sur le périmètre choisi
- Évaluer les gains potentiels en carburants et CO<sub>2</sub> attendus grâce aux actions choisies
- Fixer des objectifs pour chaque action
- Définir de manière personnalisée
  - un projet de plan d'actions sur 3 ans
  - un indicateur de performance environnementale de type gCO<sub>2</sub>/t.km
- Chiffrer l'objectif de réduction sur lequel l'entreprise s'engage
- Satisfaire les pré-requis de la charte



Etape  
**2**

## Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

### Les outils

- Un cahier des charges : diagnostic CO<sub>2</sub>, suivi de la démarche.
- Un tableur « Engagements volontaires »
- Une série de "fiches actions" détaillées et classées en fonction des 4 axes de la démarche.



Étape

2

## Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

Les actions proposées et les « Fiches Actions »

<b>Axe 1 Véhicule</b>	<p>FA Véh.1 - Accélération de la modernisation de la flotte</p> <p>FA Véh.2 - Bridage moteur pour réduire la vitesse maximale des véhicules</p> <p>FA Véh.3 - Utilisation de lubrifiants synthétiques</p> <p>FA Véh.4 - Utilisation d'accessoires pour diminuer la résistance aérodynamique</p> <p>FA Véh.5 - Amélioration de la maintenance des véhicules</p> <p>FA Véh.6 - Utilisation de pneumatiques permettant de réduire la consommation</p> <p>FA Véh.7 - La climatisation : limitation de son utilisation et modification de la technologie</p> <p>FA Véh.8 - Utilisation de boîte de vitesses robotisée</p>
<b>Axe 2 Carburant</b>	<p>FA Carb.1 - Amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant</p> <p>FA Carb.2 - Utilisation de carburants alternatifs au gazole (éthanol, B30, électrique, hybride, émulsion eau gasoil, GNV)</p>
<b>Axe 3 Conducteur</b>	<p>FA Cond.1 - Limitation de l'usage du moteur à l'arrêt</p> <p>FA Cond.2 - Formation des conducteurs à l'écoconduite</p> <p>Diffusion de bonnes pratiques de conduites</p> <p>Mise en place de dispositifs incitatifs</p>
<b>Axe 4 Organisation des flux de transport</b>	<p>FA Orga.1 - Augmentation du recours aux modes non routiers</p> <p>FA Orga.2 - Acquisition ou meilleure utilisation des outils d'aide à la circulation et à la gestion de flotte et à l'optimisation des itinéraires</p> <p>FA Orga.3 - Amélioration du coefficient de chargement et limitation des trajets à vide</p> <p>FA Orga.4 - Négociation avec les clients de mesures permettant une meilleure optimisation</p> <p>Actions de sensibilisation auprès des sous traitants</p> <p>Affichage des émissions de CO<sub>2</sub> transport en direction des clients</p>

# La Charte d'engagements volontaires

## Une démarche en 4 étapes

Étape

1

### Préparer le projet : s'autoévaluer

- Se prononcer sur sa capacité et sa maturité à intégrer la démarche ce qui nécessite de maîtriser et suivre un certain nombre de données
- Définir et mettre en œuvre les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires

Étape

2

### Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

- Établir un état des lieux de référence
- Évaluer les gains en carburant et en émissions de CO<sub>2</sub> potentiels par la mise en œuvre des actions
- Choisir les actions à mettre en œuvre et définir un plan d'actions
- Définir un objectif de réduction d'au moins un indicateur de performance environnementale (gCO<sub>2</sub>/t.km...) à atteindre sur une période de 3 ans
- Satisfaire les pré requis à la signature de la charte
- Remplir le tableur "engagements volontaires"

Étape

3

### Signer la charte

- Transmettre le diagnostic CO<sub>2</sub> et le plan d'actions à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) pour validation par le comité régional de la charte
- Signer la charte
- Recevoir le cd-rom, avoir la possibilité d'utiliser le logo de la démarche

Étape

4

### Rendre compte de l'avancement de la démarche

- Évaluer régulièrement l'avancement des actions mises en place
- Respecter les engagements pris
- Rendre compte annuellement à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) de l'avancée du plan d'actions au moyen de la fiche de synthèse de suivi incluse dans le tableur « Engagements volontaires »

Etape  
**3**

## Signer la charte

### Objectifs

- Faire valider par le comité régional de la charte le diagnostic réalisé
- Procéder ensuite à la signature de la Charte

### Pour valider l'intégration de l'entreprise dans la démarche

- À l'issue de la phase de diagnostic CO<sub>2</sub>, l'entreprise envoie à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) un rapport constitué :
  - de l'outil "Engagements volontaires" dûment complété,
  - de la fiche de synthèse remplie intégrée dans l'outil
- Le dossier est examiné par le comité régional de la charte qui validera ou non l'intégration de l'entreprise dans la démarche.
- Les critères de sélection des entreprises sont :
  - Le respect des 4 pré-requis
  - La prise en compte d'autres éléments plus qualitatifs comme :
    - Les moyens humains que l'entreprise envisage de déployer
    - La méthode de mesure et de suivi de la consommation de carburant retenue...





Etape  
**3**

## Signer la charte

- Après validation par le comité régional de la charte, l'entreprise peut signer la charte objectif CO<sub>2</sub>.
- Cette signature intervient entre le MEEDDAT, l'ADEME et l'entreprise (avec, dans certains cas, le conseil régional).
- La fiche de synthèse issue du tableur « Engagements volontaires » est annexée à la charte signée.

### CHARTRE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DES TRANSPORTEURS ROUTIERS DE MARCHANDISES



L'entreprise ..... s'engage dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de ses activités de transport routier de marchandises, concrétisée par la présente charte.

L'entreprise a au préalable réalisé un diagnostic CO<sub>2</sub> qui lui a permis :

- d'établir un état des lieux initial de référence et de retenir un périmètre d'engagement ;
- de définir au moins un indicateur de performance environnementale et de chiffrer un objectif de réduction à atteindre sous trois ans ;
- de définir un plan d'actions en retenant au moins une action par axe (le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux) afin d'atteindre l'objectif ainsi fixé.

Ces éléments sont repris dans la fiche de synthèse relative à l'état des lieux initial, annexée à la présente charte.

L'entreprise s'engage à :

- mettre en œuvre ce plan d'actions et à en assurer le suivi ;
- transmettre à l'ADEME tous les ans (à la date anniversaire de la signature de la présente charte) et durant les trois années d'engagements, la fiche de synthèse de suivi incluse dans le tableur "Engagements volontaires".

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) s'engagent à :

- fournir à l'entreprise le logo "Objectif CO<sub>2</sub>" associé à la charte afin qu'elle puisse valoriser sa démarche ;
- faire figurer le nom de l'entreprise sur les listes des entreprises signataires de la charte ;
- fournir une assistance dans le cadre du suivi et de l'évaluation des actions menées par l'entreprise ;
- valoriser l'engagement du transport routier de marchandises en faveur du développement durable.

L'entreprise peut utiliser le logo "Objectif CO<sub>2</sub>" associé à la démarche pendant toute la durée du plan d'actions et peut librement faire référence à son engagement d'entreprise signataire.

L'attention de l'entreprise est toutefois attirée sur le fait que le droit d'utiliser le logo est soumis au respect des engagements pris par elle. A défaut, le MEEDDAT et l'ADEME se réservent le droit d'exclure l'entreprise de la démarche. Dans ce cas, l'entreprise ne pourra plus utiliser le logo qui y est associé et sera exclue de la liste des entreprises signataires de la charte.

A ..... , le .....

Pour le Ministère de  
l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement Durable et de  
l'Aménagement du Territoire

Pour l'Agence de  
l'Environnement et de  
la Maîtrise de l'Énergie

Pour l'entreprise  
.....

M|(me) Prénom NOM

M|(me) Prénom NOM

M|(me) Prénom NOM



### La signature de la charte ouvre le droit pour l'entreprise :

- d'utiliser le logo et le nom associés à la démarche afin de communiquer en interne et en externe sur ses engagements  
(cf logo et guide d'utilisation dans le CDROM remis à l'entreprise lors de la signature)
- de figurer sur la liste des entreprises signataires de la charte.

Cependant, les partenaires de la démarche se gardent la possibilité, après avis du comité régional de la charte, d'exclure les entreprises qui ne respecteraient pas leurs engagements.



# La Charte d'engagements volontaires

## Une démarche en 4 étapes

Étape

1

### Préparer le projet : s'autoévaluer

- Se prononcer sur sa capacité et sa maturité à intégrer la démarche ce qui nécessite de maîtriser et suivre un certain nombre de données
- Définir et mettre en œuvre les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires

Étape

2

### Réaliser le diagnostic CO<sub>2</sub>

- Établir un état des lieux de référence
- Évaluer les gains en carburant et en émissions de CO<sub>2</sub> potentiels par la mise en œuvre des actions
- Choisir les actions à mettre en œuvre et définir un plan d'actions
- Définir un objectif de réduction d'au moins un indicateur de performance environnementale (gCO<sub>2</sub>/t.km...) à atteindre sur une période de 3 ans
- Satisfaire les pré requis à la signature de la charte
- Remplir le tableur "engagements volontaires"

Étape

3

### Signer la charte

- Transmettre le diagnostic CO<sub>2</sub> et le plan d'actions à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) pour validation par le comité régional de la charte
- Signer la charte
- Recevoir le cd-rom, avoir la possibilité d'utiliser le logo de la démarche

Étape

4

### Rendre compte de l'avancement de la démarche

- Évaluer régulièrement l'avancement des actions mises en place
- Respecter les engagements pris
- Rendre compte annuellement à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) de l'avancée du plan d'actions au moyen de la fiche de synthèse de suivi incluse dans le tableur « Engagements volontaires »

Etape  
**4**

## Rendre compte de l'avancement de la démarche

### Le suivi du plan d'actions :

- La mise en œuvre et l'atteinte des objectifs pour chaque action sélectionnée doivent être évaluées régulièrement par l'entreprise. Des indicateurs de suivi, intégrés à l'outil de suivi, permettent d'évaluer l'avancement des actions.
- Ce suivi, réalisé à l'aide du tableur « Engagements volontaires » permet :
  - à l'entreprise d'évaluer les progrès réalisés et éventuellement d'ajuster le plan d'actions (sur les périodes 1, 2 et 3)
  - à la DR de l'ADEME et à la DRE de s'assurer du respect des engagements pris par l'entreprise



Etape  
**4**

## Rendre compte de l'avancement de la démarche

### Le compte-rendu annuel de l'avancement de la démarche et le bilan à 3 ans :

- Tous les ans, l'entreprise signataire doit transmettre à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) la fiche de synthèse de suivi intégrée dans le tableur « engagements volontaires »
- Le compte-rendu annuel peut faire l'objet d'une réunion
- Au terme des 3 ans d'engagements, l'entreprise envoie la fiche de synthèse finale à la DR de l'ADEME (avec copie à la DRE) ce qui permet de vérifier la réalisation des engagements pris (analyse des gains obtenus, difficultés rencontrées, axes de progrès...)
- Un nouveau plan d'actions peut être établi si l'entreprise le souhaite, avec mise en place de nouveaux objectifs prenant en compte les résultats du premier plan d'actions



## Base documentaire

### Quel document à quelle étape


Mise en œuvre en régions


**Circulaire ministérielle : « Modalités de mise en œuvre de la charte au niveau régional »** 

**Guide général** 

**Brochure**

Étape 1

**Guide utilisateur « Autoévaluation »** 

**Tableur « Autoévaluation »** 

Étape 2

**Guide utilisateur outil « Engagements volontaires »** 

**Tableur « Engagements volontaires »** 

**Cahier des charges « Diagnostic »** 

**Fiches Actions** 

Étape 3

**Charte tripartite** 

**Charte quadripartite** 

Étape 4

**Tableur « Engagements volontaires »** 



# Base documentaire : le site Internet

lien ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=22274>

MEEDDAT [http://www.transports.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=8625](http://www.transports.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=8625)



Adresse: <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=22274>

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Médiathèque | Actualités | Manifestations | Formations | Appels à propositions | Publicité des Marchés | Espace Presse

Qui sommes nous ?

Développement durable

Offre de l'ADEME

Domaines d'intervention

Air

Bâtiment

Bruit

Changement climatique

Déchets

Economies d'énergie

Energies et matières renouvelables

Management environnemental

Sites pollués et sols

Transports

Récherche Développement et Innovation

L'ADEME en régions

Europe et Monde

Espace Partenaires

Espace Particuliers

Exemples à suivre

Transports

Transport routier

- Transport routier
- + Transports combinés
- + Transport fluvial
- + Transport ferroviaire
- + Cabotage maritime
- + Transports de déchets
- + Transporter moins

**Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des transporteurs routiers de marchandises**

**Objectif CO2**  
Les transporteurs s'engagent

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en concertation avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) et la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF), ont élaboré une charte intitulée « Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 », identifiée par le logo « Objectif CO2. Les transporteurs s'engagent ».

La charte s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de CO2, en phase avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Elle permet à toutes les entreprises de transport, quelle soit leur taille et métier, de s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO2 (principal gaz à effet de serre). Cette démarche fournit aux entreprises un cadre méthodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national, dans le cadre des activités de l'Observatoire Énergie Environnement des Transports.

Pour signer la Charte d'engagements volontaires et ainsi intégrer la démarche, l'entreprise devra respecter les pré-requis suivants :

1. Réaliser un diagnostic CO2 qui vise notamment à faire un état des lieux de sa situation, choisir le périmètre d'engagement et l'année de référence. Ceci nécessite, de la part de l'entreprise, une bonne connaissance et un suivi de la structure de son parc, de ses consommations de carburant par véhicule et / ou par conducteur, de ses actions de formation et de sensibilisation des conducteurs ainsi que de ses flux de transport.
2. Définir au moins un indicateur de performance environnementale propre à l'entreprise (de type g CO2/km) avec un objectif de réduction à 3 ans.
3. Définir un plan d'actions sur une période de 3 ans élaboré autour des quatre axes suivants : le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux de transport.

- + [Liste des entreprises signataires de la charte](#) (PDF - 119K)
- + [Présentation et guide général de la démarche](#) (ZIP - 1M)
- + [Outil Autoévaluation et son guide d'utilisation](#) (ZIP - 581K)  
L'auto-évaluation permet à l'entreprise de valider elle-même la pertinence de se lancer dans la démarche
- + [Cahier des charges diagnostic CO2](#) (PDF - 272K)  
Le cahier des charges précise le contenu et les modalités de réalisation du diagnostic CO2, ainsi que de l'assistance éventuelle à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions
- + [Fiches actions](#) (PDF - 468K)  
Les fiches actions ont pour objectif d'apporter aux transporteurs une aide à la décision sur les différentes solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour réduire la consommation de carburant et les émissions de CO2, en fournissant une information détaillée et indépendante. Elles sont classées en fonction des 4 axes de la démarche: véhicule, carburant, conducteur et organisation des flux.
- + [Tableau engagements volontaires](#)  
Le tableau « Engagements volontaires » avec son guide d'utilisation est à [demander aux délégations régionales de l'ADEME](#). C'est l'outil central de la démarche. Il est structuré autour de 9 onglets et permet, après la saisie des données relatives à l'activité de l'entreprise :
  - d'évaluer et suivre ses émissions de CO2 sur le périmètre choisi,
  - d'évaluer les gains en termes de consommation de carburant et d'émissions de CO2 potentiels selon les actions choisies,
  - de suivre l'état d'avancement des objectifs,
  - de suivre l'évolution des indicateurs de performance environnementale retenus.
- + [Dossier de presse du 16 décembre 2008](#) (PDF - 3M)
- + [Contacts délégations régionales ADEME](#) (PDF - 381K)

Haut de page

Plan du site | Index | Mentions légales | Adresses-plans d'accès | Nous écrire | RSS



## De quelles aides disposent les entreprises ?

**Le diagnostic CO<sub>2</sub> et le suivi du plan d'actions sont réalisés sur la base d'un cahier des charges précis :**

- par l'entreprise elle-même en interne,  
ou
- par un prestataire extérieur (BE) si l'entreprise souhaite y recourir (DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT et SUIVI)

**Si l'entreprise décide de les réaliser par ses propres moyens :**

- Elle dispose des outils et guides méthodologiques mis à sa disposition
- Elle bénéficie des conseils des partenaires régionaux de la démarche sur des points techniques d'information.

### Les Directions Régionales de l'Équipement

Les DRE implantées dans les régions sont les antennes opérationnelles du MEEDDAT pour l'ensemble de ses missions.

Elles ont un rôle d'accompagnement des entreprises en matière d'informations sur la démarche et les outils méthodologiques proposés.

### Les délégations régionales de l'ADEME

L'ADEME en région peut accompagner les entreprises dans leur démarche, par : des conseils méthodologiques ou techniques, la diffusion d'informations sur les expériences menées dans d'autres entreprises, des aides financières portant sur le diagnostic et/ou la mise en oeuvre et le suivi du plan d'actions.



## De quelles aides disposent les entreprises ?

Si l'entreprise décide de se faire assister par un prestataire extérieur une aide financière peut être accordée par l'ADEME (dispositif aides à la décision).

- Maxi 50% du coût total de la prestation
- Coût de la prestation plafonné à 30 000 €  
(diagnostic + accompagnement dans la mise en oeuvre du plan d'actions)
- Éventuellement complétée par d'autres aides publiques (Conseil régional, FEDER...)
- Maxi aides publiques 70 % du coût total de la prestation facturée

Pour en bénéficier, prendre contact auprès de la DR de l'ADEME

L'entreprise devra exiger du prestataire qu'il respecte le cahier des charges "Diagnostic CO<sub>2</sub>".



## Les différentes entreprises signataires (17)

- Norbert Dentressangle
- DHL EXPRESS (messagerie express)
- GRAVELEAU (messagerie)
- Groupe STVA (transport et distribution de voitures neuves)
- L.R. Services (prestataire T&L des restaurants Mac Donald's)
- Tps OURRY (transport de déchets)
- GT LOCATION (location de véhicules avec chauffeurs)
- Rouch Intermodal (GC Complet-groupeage Tp combiné rail-route)
- SOGEP (messagerie e-commerce)
- TBD Fret (GC complet PME)
- TRANSALLIANCE (GC complet)
- Chronopost (Express)
- Alloin (messagerie)
- GEODIS
- TNT Express
- Veynat (Citerne)
- LTR Viallon (grand volume PME)



# PROGRAMME

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

1 : Cadrage environnemental

2 : Découvrir la démarche EV

3 : Déploiement en région Poitou-Charentes



## Démultiplier la démarche

### Contexte régional

- Transport : deuxième poste d'émission de GES (29%) après l'agriculture (32%) (OREGES 2005)
- Tissu TRM
  - 1300 entreprises dont 112 Établissements Secondaires (registre DRE avr-09)
  - 74% des entreprises de TRM détiennent moins de 10 titres de transport
  - 15 000 salariés dans la branche (ORT dec-08)
  - Prédominance du trafic intra régional et inter régional
- Forte activité de transit (Non concerné par la charte CO2 au niveau local)



## Démultiplier la démarche

### Suite réunion du 07 mai 09: organisations syndicales, conseil régional, ORT, ADEME et DRE

- Constitution d'un comité régional de la charte
- Missions :
  - Définir, évaluer et améliorer la stratégie de déploiement de la démarche en Région Poitou-Charentes
  - Examiner et valider les demandes
  - Suivre et évaluer les démarches
  - Définir les outils de sensibilisation, d'accompagnement, de généralisation et communication spécifique à notre région
  - Porter à connaissance et échanger sur les informations/outils... venant du niveau national
- Animation par la DRE et l'ADEME



## Démultiplier la démarche

### Phase 1

- Identification d'entreprises volontaires
  - Disposant des pré requis (notamment suivi consommation)
  - Multi tailles (TPE, PME, grosses entreprises)
  - Multi activités (lot, messagerie, ...)
- Accompagnement ADEME DRE + suivi Comité régional
- Premiers retours et indications



## Démultiplier la démarche

### Phase 2

- Adaptation de l'accompagnement
  - Diag et suivi en interne
  - Accompagnement BE externe
  - Mise en place d'un chargé de mission
- Mise en place d'outils supplémentaires (COMM...)
- Démultiplication à plus grande échelle
- Suivi et évaluation du Comité régional



**Merci de votre attention**

